

NOM DE FAMILLE :

PRÉNOM DE L'ENFANT :

CLASSE A LA RENTRÉE :

Commune de CIVRAY-de-TOURAIN
FICHE D'INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2026/2027

Dossier complet à déposer
à la MAIRIE de CIVRAY-DE-TOURAIN
avant le 12 juillet 2026

Numéro CAF/MSA :

Nom (s)	Prénom	Date de naissance	Particularité(s) repas sans porc ou médicale(s)/Allergies*	P.A.I **

*Si l'enfant suit un traitement, un certificat médical doit être fourni.

**En fonction de la pathologie de l'enfant, un protocole d'accueil individuel (P.A.I) devra être mis en place dès la rentrée et les médicaments fournis pour l'école, la cantine et la garderie.

Renseignements concernant le (s) représentant(s) légal (légaux) *:

- **En cas de séparation, merci de remplir une fiche par parent. (demander un exemplaire en mairie).**
- **Merci de préciser vos semaines respectives (PAIRE ou IMPAIRE) et de fournir une copie du jugement.**
- **L'autorité parentale est-elle exercée conjointement ☐ oui ☐ non**

Représentant Légal 1 SEMAINE :	Représentant Légal 2 SEMAINE :
Nom	Nom
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
.....	
☎ domicile.....	☎ domicile.....
☎ portable.....	☎ portable.....
☎ professionnel.....	☎ professionnel.....
e-mail.....	e-mail.....
☐ Destinataire des factures périscolaires	☐ Destinataire des factures périscolaires

***À mettre à jour impérativement en cours d'année en cas de changement d'adresse, coordonnées téléphoniques**

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (cantine et / ou garderie) ou à assurer son transport en cas de retard ou d'absence du bus reliant les 2 écoles :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M..... Tél :

Mme ou M..... Tél :

Autorisation de partir seul (légalement pas avant 7 ans révolus) : ☐ oui ☐ non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES D'ORDRE MEDICAL DE VOTRE ENFANT :

Votre enfant porte-t-il des lunettes ☐ oui ☐ non

Autre recommandation particulière concernant la santé de votre enfant :

.....
.....

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires pour tous les enfants	Oui	Non	Date des derniers rappels
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP)			
Coqueluche			
Autres vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir de 2018	Oui	Non	Date des derniers rappels
Haemophilus influenzae de type b (HIB)			
Hépatite B			
Pneumocoque			
Méningocoque C			
Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)			

Si votre enfant n'a pas été vacciné, joindre un certificat médical de contre-indication. Une copie du carnet de santé peut être jointe au présent dossier.

INTERVENTION D'URGENCE :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Rappel : en cas d'accident sur le temps périscolaire la responsabilité de la commune de Civray-de-Touraine ne pourra être engagée qu'en cas de défaut de surveillance.

AUTORISATION PARENTALE :

Représentant Légal 1 (Nom)..... (Prénom).....

Représentant Légal 2 (Nom)..... (Prénom).....

de l'enfant (Nom)..... (Prénom).....

déclare(ons) exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise(ons) l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon (notre) enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur. Autorise(ons), le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires en cas d'urgence médicale, et m'engage (nous) engageons à payer tous les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation incombant à la famille.

Sauf demande de modification de ma part, ces déclarations sont valables pour l'année scolaire 2026/2027.

Date :

Signature(s)

« Conformément à la réglementation (UE) 2016/679, dite réglementation « RGPD », le service traite les données collectées dans la présente fiche aux fins d'assurer l'inscription périscolaire des enfants, mis en œuvre dans le cadre de la **réalisation d'une mission d'intérêt public**. Ces données seront détruites au terme d'un délai réglementaire de 2 ans et seront transmises aux seules structures publiques habilitées à en prendre connaissance. Pour tout exercice de vos droits d'accès, de rectification, de limitation ou d'opposition, le service ou le cas échéant son délégué à la protection des données se tiennent à votre disposition par téléphone ou par mail à l'adresse suivante : dpo@recia.fr. Vous pouvez également retirer votre consentement au droit à l'image à tout moment. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, ou si vous considérez que vos droits n'ont pas été assurés, vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

Les règlements et tarifs du restaurant scolaire et de la garderie sont consultables sur le site internet de la Mairie à partir du 16/07/2026.

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES (cocher les jours de présence)

L'inscription aux services périscolaires implique l'acceptation et le respect des règlements en vigueur.
En cas d'absence de votre enfant à la cantine ou garderie merci de prévenir impérativement par mail la mairie : civraydetouraine@wanadoo.fr

	lundi	mardi	jeudi	vendredi	occasionnellement
Restaurant scolaire*					
Garderie matin					
Garderie soir**					

* Bus gratuit le midi pour les enfants scolarisés à Chenonceaux (indépendant du matin et soir)

**N'oubliez pas de fournir un petit goûter pour les enfants inscrits à la garderie du soir

MODALITES DE PAIEMENT :

- ☐ Par prélèvement automatique au 25 du mois suivant (**joindre OBLIGATOIREMENT un RIB à cette fiche**)
Pour toute nouvelle famille, un mandat SEPA vous sera envoyé pour demander l'autorisation de prélèvement.
- ☐ Payable par internet : www.payfip.gouv.fr
- ☐ Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public adressé à la SGC DE LOCHES -12, Avenue des Bas Clos – CS 20209 – 37602 LOCHES
- ☐ En espèces (dans la limite des 300€) ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

**Votre enfant utilisera le transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (GRATUIT)
Pour les allers retours Civray-de-Touraine / Chenonceaux matin et soir**

☐ oui ☐ non

Son inscription ou sa réinscription est **OBLIGATOIRE** sur le site internet

<http://www.remi-centrevaldeloire.fr>

(une pénalité 15 euros est appliquée si l'inscription est hors délai)

Nota Bene : pour le transport scolaire du RPI, vous n'avez pas à régler les frais de gestion de 25 euros demandés à l'inscription, vous devrez passer cette étape et poursuivre l'inscription en ligne de votre enfant.

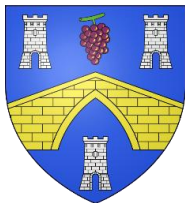
Pour les familles séparées, deux dossiers doivent être réalisés. Le second dossier ne peut pas être fait en ligne, uniquement par papier à télécharger sur le site ci-dessus.

Vous allez recevoir une fiche précisant les jours où votre enfant prendra le bus, merci de bien préciser sur cette fiche s'il est autorisé à partir seul ou non à la descente du bus à Civray-de-Touraine.

En cas de retard ou absence de bus, et si votre enfant n'a pas d'autorisation de partir avec un parent autorisé page 1, il sera accueilli pour la matinée à l'école de Civray-de-Touraine.

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT avec la fiche d'inscription ou dès la rentrée des classes

- **RIB** (pour les règlements par prélèvement bancaire)
- **Attestation assurance Responsabilité Civile**
- **Autorisation de prise de photo** (Publication ou photographie)
(Voir autorisation parentale de captation d'image au dos)
- **Copie du jugement si garde et facturation alternées**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
MAIRIE DE CIVRAY-DE-TOURAIN**

**AUTORISATION PARENTALE DE CAPTATION, DE REPRODUCTION et DE REPRESENTATION
D'IMAGE ET DE VOIX (photo, vidéo)**

Toute personne a un droit exclusif sur son image et sa voix, ainsi que sur l'utilisation qui en est faite. La protection des droits de la personnalité du mineur est mise en œuvre par ses parents, ou représentants légaux. Dans ces conditions, un accord de votre part, objet de la présente autorisation, est nécessaire pour que l'image et la voix de votre enfant puissent faire l'objet d'une captation et d'une utilisation.

Cette autorisation est valable dans le cadre des temps périscolaires, et des manifestations qui pourraient se dérouler sur la commune.

☐ Restaurant scolaire ☐ Garderie ☐ Bibliothèque

☐ Manifestations culturelles ou sportives, commémorations se déroulant sur le territoire de la commune de Civray-de-Touraine

☐ Manifestations dans le cadre du RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Je, (nous) soussigné (e) (s),

Nom du responsable légal 1 : _____

Nom du responsable légal 2 : _____

☐ Exerçant l'autorité parentale conjointe ☐ Exerçant l'autorité parentale exclusive (joindre un justificatif)

Concernant l'enfant (NOM Prénom) _____

AUTORISE (-ONS) ☐ N'AUTORISE (-ONS) PAS ☐ la commune de Civray-de-Touraine

**A le photographe et le filmer
ET**

**A reproduire et exploiter son image, en tout ou partie, fixe ou en mouvement, et sa voix, dans le cadre suivant :
COMMUNICATION, INFORMATION et PROMOTION de la commune de Civray-de-Touraine.**

Les images et la voix pourront être exploitées et utilisées directement par la commune de Civray-de-Touraine sous toutes formes et tous supports connus à nos jours, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site internet et réseaux sociaux de la commune
- Magazines municipaux, et intercommunaux

La commune de Civray-de-Touraine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et de la voix susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la vie privée et plus largement de procéder à toute utilisation qui pourrait avoir un caractère préjudiciable pour la personne dont l'image et la voix ont été captées.

Les photographies et vidéos pourront être cédées par la commune de Civray-de-Touraine à des tiers à titre gracieux, pour une exploitation répondant strictement aux mêmes conditions que la présente autorisation (notamment presse écrite locale).

En cas de refus, je (nous) suis (somm) informé (e) (s) que mon (notre) enfant sera masqué lors des prises de vue.

Je donne mon (Nous donnons notre) autorisation gracieuse pour l'année scolaire 2026-2027, et jusqu'à 5 ans après la captation.

Je garantis (Nous garantissons) que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de sa voix.

Les photographies et vidéos seront conservées à la Mairie de Civray-de-Touraine, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 39 et suivants de ladite loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

A _____, le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »

Responsable légal 1

Responsable légal 2